



ZOOM sur la

CNAS

Caisse Nationale
d'Action Syndicale



ADHÉRENT(E)* **CFDT** GRÈVE "RÉFORME DES RETRAITES" : LES ADHÉRENT(E)S INDEMNISÉ(E)S

Au sein de la **CFDT**, le Conseil National Confédéral (CNC) réuni le 14 février a voté à l'unanimité l'indemnisation des jours de grève liés à la réforme des retraites. Il s'agit d'une dérogation temporaire aux status de la caisse de grève.

La prestation grève permet de compenser la perte de salaire des adhérents **CFDT** pendant leur mobilisation. Ce service est proposé par la Cnas (Caisse nationale d'action syndicale) qui est financée par une partie des cotisations syndicales à la **CFDT**.

La **CFDT** est la seule organisation syndicale française à disposer d'une "caisse de grève" pour ses adhérents. En cas de retenues de salaire pour fait de grève, elle les aide financièrement.



CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER ?



- ✔ Etre adhérent(e) **CFDT** avant le 19 janvier 2023
- ✔ Etre à jour de tes cotisations
- ✔ Avoir cumulé un minimum d'une journée de grève **CFDT** (19 janvier, 31 janvier, 7 février, 16 février, 7 mars, et celles à venir)

Faire parvenir votre demande au syndicat (cfdt-dgac@regis-

- ✔ dgac.net) en précisant :

- Ton NPA (Numéro Personnel d'Adhérent **CFDT**)
- Tes fiches de paie, complètes et lisibles , sur lesquelles apparaissent les retenues liées aux journées de grève.

JE SUIS INDEMNISÉ(E) A HAUTEUR DE ?

→ **53,90€** par jour si j'ai adhéré **le 19/01/2023 ou avant.**

Les adhérents enregistrés après le 19 janvier 2023 ne seront pas indemnisé(e)s pour le conflit "retraites 2023" de manière automatique. La Commission exécutive déterminera au cas par cas les éventuelles aides apportées.

JE PRÉPARE L'AVENIR J'ADHÈRE :



Je flashe le QR Code pour
adhérer !

ÊTRE ADHÉRENT À LA **CFDT** C'EST :

- Bénéficier d'un accueil et d'une écoute active sur mon lieu de travail et dans les points d'accueil **CFDT**. Avec la **CFDT**, je ne suis plus seul face à mon employeur.
- Bien sûr bénéficier de tout le réseau et de l'expertise des militants **CFDT** pour me conseiller et m'accompagner dans mon parcours professionnel (conditions de travail, formation, mutation, rémunération, conflit, etc.).
- Pouvoir être acteur, si je le souhaite, au sein d'un collectif, en participant aux débats et aux actions proposées, en participant aux élections professionnelles.

REJOINDRE LA **CFDT** C'EST AUSSI :

- Rejoindre la 1re organisation syndicale de France, parce que le monde du travail a besoin d'un syndicalisme fort et efficace.